

ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC6)

ATLAS SUR LA MIGRATION DES ANIMAUX

UNEP/CMS/COP14/Doc.20

RECOMMANDATIONS POUR LA COP14

Recommandé pour adoption, avec modifications.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

- Ajouter un nouveau paragraphe f) à la Décision 14.BB, qui se lirait comme suit :
 - f) communiquer des informations sur l'atlas sur le site Internet de la CMS.

- Ajouter une nouvelle décision 14.CC adressée au Conseil scientifique, qui se lirait comme suit :

Adressée au Conseil scientifique

14.CC Le Conseil scientifique est invité à :

- a) conseiller et orienter le Secrétariat pour qu'il mette à jour les modules existants de l'atlas et en crée de nouveaux ;
- b) conseiller et orienter le Secrétariat pour qu'il rende l'atlas plus facile à utiliser, si nécessaire ;
- c) collaborer étroitement avec le Secrétariat et les parties prenantes concernées pour faire connaître les modules existants et en encourager l'utilisation par des moyens appropriés, tels que des webinaires ;
- d) fournir des recommandations pour la COP15 concernant l'enrichissement de l'atlas à l'avenir.